

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 440 portant dissolution du cercle
Saint-Dominique à Paris.**

Du 07/07/2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 5 0 5 A

Référence de publication : BOC/PP 26, 2006, texte 1.

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret n° 81-732 du 29/07/1981 ⁽¹⁾ modifié, por-
tant organisation et fonctionnement des cercles et des
foyers dans les armées ;

Vu le décret n° 91-687 du 14/07/1991 ⁽²⁾ modifié,
fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3
du 11/04/2001 ⁽³⁾ relative à l'organisation et au fonc-
tionnement des cercles de l'armée de terre.

ARRÊTE :

Art. 1. Le cercle Saint-Dominique à Paris est dissous
à compter du 11 juin 2006.

Art. 2. Vingt pour cent des sommes provenant des
avoirs deniers de cet organisme seront reversés au
fonds ministériel d'entraide des cercles et quatre vingt
pour cent au fonds non ministériel d'entraide des cer-
cles de la région terre Ile-de-France.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Paris,
commandant de la région Ile-de-France est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

(1) BOC, p. 3902 ; BOEM 135 et 707

(2) BOC, p. 2549 ; BOEM 510

(3) BOC, p. 2921 ; BOEM 135.